

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DDCT 127 Subvention au titre de l'animation locale (5.000 euros) à deux associations œuvrant dans le 9^e arrondissement.

Mme Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à deux associations domiciliées dans le 9^e arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement, en date du 5 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association "Sipan-Komitaz "Chœur Mixte Armenien de Paris" (76981 / 2018_08101), 17 rue Bleue (9^e).

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association "Phonoplanete - La Grande Aventure du Son Enregistré" (11565 / 2018_08265), 26, avenue Trudaine (9^e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire 2400040 provisions pour subventions de fonctionnement au titre de l'animation locale, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO